



## Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 4 mars 2021 – 17 h 30.

Le 4 mars 2020 à 17h30, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à huis clos en raison des mesures sanitaires contre la Covid 19, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2021

Date d'affichage : 25 février 2021

**Etaient présents** : Monique Doladille, Jean Pellet, Philippe Troï, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Damien Lentier,, Sylvie Devès, Éric Pradier.

**Absents excusés** : Julie Glotz-Terrier.

**Absent** : Sylvain Hiel

Julie Glotz-Terrier donne procuration à Eric Pradier.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- **Vote du Compte administratif**
- **Affectation des résultats**
- **Dépense d'investissement avant le vote du budget primitif**
- **Subvention « Coup de pousse » du PNR pour la place du Mas Bonnet**
- **Convention avec la CDC du pays des Vans en Cévennes dans la lutte pour l'éradication du frelon asiatique**
- **Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage par le CAUE de l'Ardèche**

*Secrétaire de séance : Sylvie Devès.*

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour, elle concerne une demande de subvention auprès de la DRAC pour le clocher de l'église.

Elle informe les élus que les demandes de subvention concernant les travaux de l'école sont reportées en 2022.

- **1ère délibération – Vote du Compte Administratif**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	270 524,73	-	1 055,55	-	271 580,28
Opérations de l'exercice	368 743,54	581 273,72	294 730,11	299 269,43	663 473,65	880 543,15
Affectation N-1	-				-	-
Totaux	368 743,54	851 798,45	294 730,11	300 324,98	663 473,65	1 152 123,43
Résultat de clôture	-	483 054,91	-	5 594,87	-	488 649,78

Madame le Maire présente les comptes aux membres du Conseil et sort de la pièce.  
Sous la présidence de Sylvie DEVES, les élus votent à l'unanimité les comptes de la Commune.

- **2<sup>ème</sup> délibération – Subvention « coup de pouce » du PNR pour la place du Mas Bonnet**

L'opération « coup de pouce » du PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) pour la réhabilitation des calades et terrasses en pierre sèches permettra d'obtenir une subvention de la région pouvant aller jusqu'à 60% du montant des travaux.

Le devis présenté est de 12200 €.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à déposer une demande de subvention auprès du PNR.

- **3<sup>ème</sup> délibération – Subvention pour la dévégétalisation du toit de l'église et restauration des portes**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le maire à engager des démarches auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) en vue d'obtenir une subvention pour cette opération.

- **4<sup>ème</sup> délibération – Convention avec la CDC pour l'éradication des nids de frelons asiatiques**

Afin de faciliter la lutte contre cet insecte, la Communauté de Communes des Vans propose une convention afin de prendre en charge 50 % du coût d'éradication des nids, le reste étant à la charge de la commune.

Après délibération, à l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer cette convention.

- **5<sup>ème</sup> délibération – Convention CAUE pour une étude sur l'aménagement de la place située derrière la mairie**

Madame le Maire explique le rôle du CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) concernant l'aménagement des espaces publics des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec cette structure pour une mission d'accompagnement.

Fin de la séance : 20 heures.

Les délibérations sont visibles en Mairie.